



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1191

17 juin 2026

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT qui prennent part aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

Objet: **Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite)**

- **Proposition d'adoption de 2 projets de Recommandation UIT-R révisée et approbation simultanée par correspondance de ces projets, conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-9 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

À sa réunion tenue le 15 mai 2026, la Commission d'études 4 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance de 2 projets de Recommandation UIT-R révisée (§ A2.6.2 de la Résolution [UIT-R 1-9](#)) et a décidé en outre d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-9. Les titres et résumés des projets de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la commission d'études des raisons de cette objection.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 17 août 2026. Si, au cours de cette période, aucun État Membre ne soulève d'objection, les projets de Recommandation seront considérés comme adoptés par la Commission d'études 4. En outre, puisque la procédure PAAS est appliquée, l'adoption des projets de Recommandation est considérée comme valant approbation.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats des procédures susmentionnées seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: Titres et résumés des projets de Recommandation

Documents: 4/68, 4/72.

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:
<https://www.itu.int/md/R23-SG04-C/en>.

Annexe

Titres et résumés des projets de Recommandation UIT-R

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1184-3

Doc. 4/68

Caractéristiques techniques des systèmes mobiles par satellite dans les bandes de fréquences inférieures à 3 GHz à utiliser ~~pour élaborer des critères~~ dans les études de partage et de compatibilité entre le service mobile par satellite (SMS) et d'autres services

La Recommandation UIT-R M.1184 contient les caractéristiques techniques des systèmes mobiles par satellite dans les bandes de fréquences inférieures à 3 GHz, à utiliser dans les études de partage et de compatibilité entre le service mobile par satellite (SMS) et d'autres services. Cette révision vise à ajouter de nouvelles caractéristiques des systèmes et à mettre à jour les caractéristiques des systèmes existants.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R S.1528-0

Doc. 4/72

Diagrammes de rayonnement pour les antennes de satellite non géostationnaire utilisées dans le service fixe par satellite au-dessous de 30 GHz

Cette révision vise à corriger de multiples erreurs mathématiques à l'origine d'une description incohérente du gabarit de diagramme d'antenne.
